



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 18 juin 2021

COVID-19

Lutte contre la circulation du virus : Adaptation des mesures relatives au port du masque en Guadeloupe

Conformément aux annonces du Premier ministre, le préfet de la région Guadeloupe Alexandre Rochatte met fin à l'obligation généralisée du port du masque en extérieur sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe **à compter de ce samedi 19 juin 2021.**

Toutefois, des lieux ou des évènements peuvent entraîner de fortes densités de personnes rassemblées et des risques de contacts prolongés. Au regard de ce double constat, l'obligation de port du masque ne s'imposera donc plus en extérieur de manière générale, mais uniquement dans les situations suivantes :

- aux abords des écoles élémentaires, des collèges, des lycées, des établissements d'enseignement supérieur ou des établissements de formation professionnelle, aux heures d'entrée et de sortie des élèves ;
- aux abords des lieux de culte aux horaires des cérémonies et des offices ;
- aux abords des centres commerciaux, le samedi et la veille et le lendemain des jours fériés ou chômés, de 10h à 16h ;
- aux abords des gares routières et des arrêts de bus de 10h à 16h, des gares maritimes ainsi que de l'aéroport aux horaires d'arrivée des bateaux et des aéronefs ;
- sur les marchés couverts et ouverts aux heures d'activité de ces sites ;
- dans les rues et les zones piétonnes très fréquentées des centres-villes aux heures d'ouverture des commerces ;
- dans les files d'attente ou les regroupements occasionnés par les animations en extérieur ou les activités administratives ou commerciales ;
- aux abords et sur les lieux où se déroulent les manifestations suivantes :
 - les manifestations revendicatives,
 - les cérémonies funéraires,
 - les réunions électorales,
 - les compétitions et manifestations sportives,
 - les visites guidées organisées par des personnes titulaires d'une carte professionnelle.

En revanche, le port du masque reste toujours obligatoire en intérieur dans les établissements recevant du public.

Dans le contexte actuel, le préfet de région appelle une nouvelle fois à la vigilance et à la responsabilité de chacun. Il est plus que jamais nécessaire de respecter les gestes barrières, le port du masque lorsqu'il est nécessaire, mais surtout de se faire vacciner pour se protéger des formes graves du virus et protéger les autres.

La vigilance de tous est fondamentale pour éviter un rebond épidémique.